



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 11 juillet 2025

Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS)

À l'attention de Mme Bénédicte Durand, présidente

60, boulevard du lycée

CS30010

92170 Vanves

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 - Recours amiable

Madame la Présidente,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 par le CNOUS.

En effet, ce dernier emploie dans certaines communications des termes tels que « phishing », « mail », « coaching », « job », « data center », « marketing », « reporting » et « chatbot ».

Ces termes sont des termes anglais qui ont tous des traductions proposées par la Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, consultables sur France Terme.

La publication de ces traductions au Journal officiel rend leur utilisation obligatoire (*voir pièces jointes n°1 et 3*).

L'emploi des termes anglais constitue donc une infraction au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996.

L'article 11 est ainsi rédigé :

« Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ; » (*voir pièce jointe n°2*).



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les termes anglais ci-dessus ne soient plus employés par le CNOUS. Cette demande concerne tous vos supports de communication.**

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de ces termes malgré leur non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

Président



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

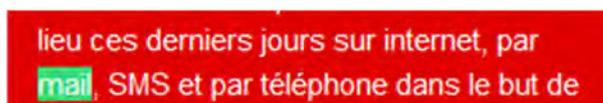
ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièces jointes

Pièce n° 1 - Série de liens et images montrant l'emploi des termes anglais tels que « phishing », « mail », « coaching », « job », « data center », « marketing », « reporting » et « chatbot » par le CNOUS (8 exemples)

1.1 <https://messervices.etudiant.gouv.fr>



Nom

Prénom

Mail

Date de naissance





Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

1.2 <https://www.lescrous.fr/wp-content/uploads/2024/03/202311306-Deliberation-convention-datacenter.pdf>

DELIBERATION

relative à la convention d'hébergement du **Datacenter** en IDF

1.3 https://www.lescrous.fr/wp-content/uploads/2023/12/202311304-Annexe_1-BI2024.-Rapport-de-presentation_CA.pdf

- **Marketing**

Dans la logique d'une approche globale et intégrée, le budget communication intègre également l'ensemble des dépenses du Cnous dévolues au marketing.

- **Une politique marketing et communication accompagnant la modernisation des unités**

afin d'assurer un meilleur **reporting** et suivi des aides

- **Les Datacenters et les infrastructures techniques du Cnous et des Crous**

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : **BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine** / Téléphone : 06 59 74 72 82

courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

1.4 https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/une-qualite-de-services-sans-cesse-amelioree/?export_format=pdf

Un chatbot

Pièce n° 2 – Article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030403840

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Article 11

Version en vigueur depuis le 28 mars 2015

Modifié par DÉCRET n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Pièce n° 3 – Définition par la DGLFLF en langue française des termes anglais employés

Phishing : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/JURI83>

Mail : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO638>

Coaching : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON829>

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : **BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine** / Téléphone : 06 59 74 72 82

courriel : avenirflf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Job : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON1182>

Data center : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO952>

Marketing : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON1467>

Reporting : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON968>

Chatbot : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO947>

Pièce n° 4 – Parution au Journal officiel de traductions des termes anglais « phishing », « mail », « coaching », « job », « data center », « marketing », « reporting » et « chatbot »

hameçonnage

Journal officiel du 14/09/2021

Domaine

DROIT - INFORMATIQUE

Définition

Technique de fraude visant à obtenir des informations confidentielles, telles que des mots de passe ou des numéros de cartes de crédit, au moyen de messages ou de sites usurpant l'identité d'institutions financières ou d'entreprises commerciales.

Note

L'hameçonnage relève de la manipulation psychosociale.

Équivalent étranger

phishing (en)

courriel

Journal officiel du 20/06/2003

Synonyme

message électronique, courrier électronique

Domaine

TÉLÉCOMMUNICATIONS - INFORMATIQUE

Définition

Document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau.

Note

1. Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images ou des sons.
2. Par extension, le terme « courriel » et son synonyme « courrier électronique » sont employés au sens de « messagerie électronique ».

Équivalent étranger

e-mail (en), electronic mail (en)



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

mentorat

Journal officiel du 26/03/2004

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Activité du mentor.

Équivalent étranger

coaching (en)

site d'emplois

Journal officiel du 18/03/2011

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE - EMPLOI ET TRAVAIL

Définition

Site interactif de la toile qui met en ligne des offres et des demandes d'emplois et permet aux demandeurs d'emploi et aux recruteurs d'entrer en relation.

Équivalent étranger

job board (en)

centre de données

Journal officiel du 16/11/2019

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Site physique où sont regroupées des infrastructures informatiques et de télécommunication destinées à stocker, à traiter ou à distribuer des données de façon sécurisée.

Note

1. Une organisation peut posséder son ou ses propres centres de données ou recourir à ceux d'un prestataire de services.
2. L'informatique en nuage recourt aux centres de données.
3. La taille de certains centres de données nécessite leur implantation à proximité d'une source d'énergie importante et d'une dorsale.

Équivalent étranger

data center (en) (EU), data centre (en) (GB)

mercatique

Journal officiel du 28/03/2018

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z

Adresse postale : **BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine** / Téléphone : 06 59 74 72 82
courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Ensemble des techniques et des actions grâce auxquelles une entreprise développe méthodiquement la vente de ses produits et de ses services en adaptant son offre aux besoins et au comportement du consommateur.

Équivalent étranger

marketing (en)

compte rendu

Journal officiel du 26/10/2006

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Opération consistant, pour une entreprise, à faire rapport de son activité.

Équivalent étranger

reporting (en)

dialogueur

Journal officiel du 09/12/2018

Synonyme

agent de dialogue

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Logiciel spécialisé dans le dialogue en langage naturel avec un humain, qui est capable notamment de répondre à des questions ou de déclencher l'exécution de tâches.

Note

1. Un dialogueur peut être intégré à un terminal ou à un objet connecté.
2. Les dialogueurs sont utilisés, par exemple, dans les techniques de vente, les moteurs de recherche et la domotique.
3. On trouve aussi l'expression « agent conversationnel », qui est déconseillée.

Équivalent étranger

chatbot (en), conversational agent (en)